



## Visites de la tournée du Fonds de solidarité FTQ

1<sup>er</sup> février

École de la Source

2 février

École de l'Amitié

3 février

École Au Cœur-des-Monts

École de l'Aquarelle

École De Salaberry

École Paul-Émile-Borduas

6 février

École des Cœurs-Vaillants

7 février

École du Caroussel

8 février

CFP des Patriotes

École Au-Fil-de-l'Eau

École du Parchemin

École Orientante l'Impact

9 février

CÉAP — Marie-Victorin

10 février

École J.-P.-Labarre

13 février

École La Roseaie

École Le Tournesol

École Saint-Mathieu

École secondaire de Chambly

14 février

École Jacques-de-Chambly

15 février

École La Farandole

École sec. du Grand-Coteau

École sec. Le Carrefour

17 février

École les Marguerite

21 février

École de Bourgogne

École de la Passerelle

École des Trois-Temps

École Georges-Étienne-Cartier

École sec. Le Tremplin

22 février

École Carignan-Salières

École Ludger-Duvernay

École Madeleine-Brousseau

23 février

CSSP — Ressources informatiques

École Mère-Marie-Rose

24 février

CSSP—Ressources matérielles

École Sainte-Marie

14 mars

École de la Chanterelle

École de la Mosaïque

16 mars

Écoles Notre-Dame I et II

## Nouveaux membres au conseil exécutif

Toute l'équipe des Patriotes souhaite féliciter Sandra Soucy, Marc-André Laroche et Emmanuel Nadeau-Éthier pour leur élection au conseil exécutif de notre section. C'est avec enthousiasme que nous vous accueillons parmi nous. L'année de négociation et de projets qui s'annonce sera riche en rebondissements. Fort de votre présence, notre conseil exécutif saura relever les défis et soutenir nos membres dans les écoles. Bienvenue à vous trois!

Mark, Catherine et Dominique

## Remboursement des frais de scolarité

Vous avez jusqu'au 27 mars 2023 pour transmettre votre demande de remboursement des frais de scolarité et vos pièces justificatives à madame Louise Michaud au service des ressources humaines. Votre demande doit concerner les cours suivis et réussis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 touchant ainsi les sessions hiver, été et automne 2022.

Vous trouverez le formulaire de demande de remboursement des frais de scolarité, sur La Sphère avec le mot clé suivant : remboursement.

Vous devrez transmettre le formulaire avec les pièces justificatives suivantes :

- Copies des relevés de notes;
- Factures universitaires officielles.

Cette année, le comité de perfectionnement a réservé un budget de 15 000 \$ pour les frais de scolarité. Lors de sa réunion du 4 avril prochain, il fera le bilan des demandes reçues. La somme de 15 000 \$ sera alors répartie équitablement entre les personnes ayant soumis une demande de remboursement jusqu'à concurrence de 60 % du montant réclamé, mais sans excéder le montant total de 15 000 \$. Il est donc possible que les personnes reçoivent moins que 60 % de leurs frais.

Mark Infante

## Engagement à la confidentialité pour les épreuves ministérielles pour les enseignants du secteur des jeunes, de l'ÉDA et de la FP

Depuis quelques années, certains enseignants doivent remplir un formulaire d'engagement à la confidentialité et nous questionnent à ce sujet. En effet, cette consigne vise à demander à toutes les personnes ayant à « manipuler » les épreuves ministérielles de signer un « engagement à la confidentialité ».

Après vérification, nous constatons que cette consigne découle de *l'Info/Sanction* 22-23-14 qui mentionne :

« Ainsi, les intervenants scolaires qui sont concernés de près ou de loin par l'administration des épreuves ministérielles doivent s'assurer de tout mettre en œuvre pour que la confidentialité des épreuves et des informations liées à celles-ci soit préservée afin d'en garantir une administration uniforme. »

Le ministère de l'Éducation précise aussi que les formulaires signés en 2021-2022

sont toujours valides, donc il n'est pas nécessaire de les signer de nouveau.

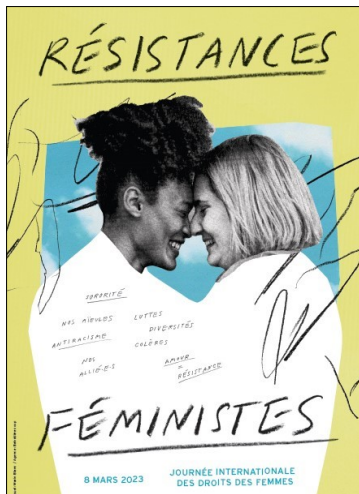
Après l'analyse du contenu du formulaire d'engagement à la confidentialité par des conseillers et avocats de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), il apparaît que toutes les informations qui y sont contenues sont des obligations conformes à la pratique dans les milieux, aux consignes habituellement transmises, aux lois applicables et à la convention collective. Sur cette base, la FSE ne voit aucun problème à ce que les enseignantes et enseignants signent ce type de formulaire. Il n'ajoute aucune obligation qui n'était déjà présente dans le cadre de l'administration d'épreuves ministérielles.

Vous pouvez consulter le formulaire en cliquant [ici](#).

Mark Infante



# Journée internationale des droits des femmes 2023 : Résistances féministes



C'est avec plaisir que nous partageons avec vous le visuel retenu pour souligner la Journée internationale des droits des femmes sous le thème *Résistances féministes*.

Un slogan comme un chant de ralliement, un appel à la lutte, des mots scandés par nos aïeules, nos sœurs et nos alliées, hurlés dans les rues, collés sur les murs, murmurés dans nos intimités, ressentis au plus profond de nous-

mêmes. Un slogan fait de nos diversités, alimenté par nos collègues, nourri par notre sororité. L'heure n'est pas à la division. Elle n'est pas à la négociation. L'heure n'est pas silencieuse. Elle est grave. L'urgence climatique, les polarisations, privatisations, l'effritement des droits des femmes, l'augmentation des violences à nos égards, l'exacerbation des inégalités, la montée du racisme, le sexisme décomplexé, la haine assumée.

Un slogan comme une évidence. L'amour comme acte de résistance.

Faites valoir la multiplicité de nos résistances féministes lors de vos actions du 8 mars.

Ensemble, résistons pour que toutes les femmes puissent vivre dans une société juste et sécuritaire.

## Un symbole des luttes féministes

En portant l'épinglette du 8 mars ou en affichant le visuel, nous affirmons que nous sommes féministes et nous affichons notre volonté de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes.



Procurez-vous l'épinglette du 8 mars en remplissant le [formulaire prévu à cet effet](#). Pour chaque épinglette vendue au coût de 4 \$, un don de 1 \$ sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Le comité de la condition féminine



Acheter une propriété, c'est une décision importante, aux implications multiples. D'où l'importance de bien s'y préparer!

Si vous prévoyez faire l'achat d'une propriété dans les prochains mois, cette conférence présentée par la Caisse Desjardins de l'Éducation s'adresse à vous! On vous présentera les étapes du processus d'achat d'une propriété ainsi que les réflexes gagnants pour bien vous y préparer!

Cet événement se tiendra le **jeudi 16 février 2023 à 18 h 30**.

[Cliquez ici](#) pour vous y inscrire!

\*Le nombre de places est limité, l'inscription est donc obligatoire.

Un courriel confirmant votre inscription vous sera envoyé quelques jours avant la rencontre.



## Reclassement (Article 6-3.00)

Vous n'êtes pas sans savoir que le reclassement se fait une fois par année, soit à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire. Pour cette année, ce sera le 30 janvier 2023.

Pour qu'une année de scolarité supplémentaire vous soit reconnue et que le réajustement du traitement soit fait, il faut remplir deux conditions :

- avoir complété, au 31 janvier, les études nécessaires à une nouvelle évaluation de scolarité ;
- fournir au Centre de services, avant le 1<sup>er</sup> avril, les documents officiels (signés du registraire) ou encore une copie de la demande de ces documents adressée à l'institution qui les émettra.

Vous devez donc faire parvenir au Centre de services ([documentations.enseignant@cssp.gouv.qc.ca](mailto:documentations.enseignant@cssp.gouv.qc.ca)) les relevés de notes, les bulletins, les certificats, les diplômes, les brevets ou autres documents officiels portant le sceau de l'institution.

Gardez toujours une copie des documents que vous déposez à l'employeur pour en attester l'authenticité et le respect des délais prescrits. Conservez aussi l'accusé de réception de ceux-ci par le Centre de services.

S'il y a lieu, le rajustement du traitement à la suite du reclassement provisoire prend effet rétroactivement au 101<sup>e</sup> jour de travail de l'année en cours.

Mark Infante



Vous avez jusqu'au 23 février pour commander votre planificateur auprès de la personne déléguée de votre établissement ou de la personne responsable du courrier syndical. Dépêchez-vous d'aller la voir pour lui signifier votre intérêt à recevoir votre exemplaire.

Veillez noter que pour des raisons écologiques évidentes, vous ne recevrez pas de planificateur dans votre établissement si vous n'en faites pas la commande.

Il serait cependant judicieux de commander quelques exemplaires de plus pour les personnes qui se joindront à votre équipe, l'an prochain.